



DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - Budget supplémentaire 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 14 avril 2026, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du laboratoire départemental d'analyses (LDA) pour l'exercice 2026.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 8 472 935 € en charges de fonctionnement et à 429 000 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2026, qui se divise en deux parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2025 et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2025, s'agissant des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- la décision modificative (DM) n°1 qui amende le BP 2026.

I – Les restes à réaliser de 2025 et la reprise des résultats antérieurs

A- La reprise des restes à réaliser de 2025

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2025, les chiffres qui figurent ci-dessous vous ont été présentés en ce qui concerne les reports de crédits du budget annexe du LDA :

Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total
-----------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-148867-BF-1-1
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

LDA	13 603,86	71 390,97	84 994,83
-----	-----------	-----------	-----------

En euros

En fonctionnement, les reports sont liés à des commandes de consommables, de réparation de matériel ou de prestations établies au cours du dernier trimestre 2025 et non honorées avant la fin d'année.

En investissement, les reports portent principalement sur l'acquisition d'un véhicule non encore réceptionné en fin d'exercice et sur de la fourniture de matériels en cours.

B - La reprise des résultats antérieurs

Le BS 2026 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du CA 2025 examiné lors de la présente séance publique.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2025 sont un besoin de financement de 763 251,01 € en section de fonctionnement et un excédent de 15 551,06 € en section d'investissement.

Le présent BS 2026 porte ainsi en dépenses de fonctionnement le besoin de financement susvisé de 763 251,01 € (002) et intègre l'excédent d'investissement de 15 551,06 € (001).

II – La décision modificative n°1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

A- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 832,7 K€.

Outre les reports (13,6 K€), l'inscription principale en dépenses est constituée du résultat de 2025 (763 K€), complétée d'un virement à la section d'investissement (55,8 K€).

Par ailleurs, les recettes d'exploitation sont ajustées au regard de la dynamique de l'activité attendue. Notamment au travers de la compensation de service public de l'Etat (SIEG en place depuis 2024) ainsi que de nouveaux contrats (délégation prélèvements de surveillance et de contrôle pour l'Etat, fermeture du LDA 84, démarche active du LDA 13 auprès des communes du territoire).

Enfin, deux mouvements à somme nulle ajustent le chapitre 70 (-129,2 K€) au profit du chapitre 75.

B - La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 71,4 K€.

<p>Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20260626-148867-BF-1-1 Date de télétransmission : 29/06/2026 Date de réception préfecture : 29/06/2026</p>

Les reports de dépenses de 2025 (71,4 K€) sont financés par le résultat reporté de 2025, complété par un prélèvement de la section de fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - Budget supplémentaire 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :

M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - Budget supplémentaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire ci- annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (LDA) ;
- de préciser que ce budget supplémentaire est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M57.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 9

Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Direction générale adjointe de l'administration générale
Direction des Finances
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget

ARRÊTÉ N°2026-3-DF-SB
Portant sur les restes à réaliser 2025 du budget annexe du LDA

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs notamment au tome II, titre 3, chapitre 1, § 2,

CONSIDÉRANT les crédits engagés non mandatés à la clôture de l'exercice,

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les restes à réaliser de l'exercice 2025 du Laboratoire Départemental d'Analyses dont les listes figurent en annexe, sont reportés sur l'exercice 2026.

- en dépenses, à la somme de quatre-vingt-quatre mille neuf-cent-quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-trois centimes ;

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
LDA	13 603,86 €	71 390,97 €	84 994,83 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est établi en 2 exemplaires originaux :

- un exemplaire destiné à la Paierie départementale pour permettre le règlement des dépenses et l'encaissement des recettes,
- un exemplaire destiné au Conseil départemental après visa de Madame la Payeuse départementale.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le

Le Directeur général des services



Eric TAVERNI

le 11/02/2026

La Payeuse départementale



Christine MAZIÈRE

**RESTES A REALISER 2025 EN DEPENSES
 BUDGET ANNEXE
 LABORATOIRE D'ANALYSES DEPARTEMENTAL**

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
011	6311	61558	940,26
		60668	673,20
		60628	11 990,40
Total 011 - Charges à caractère général			13 603,86
TOTAL FONCTIONNEMENT			13 603,86
Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
21	6311	2188	50 505,80
		21828	20 885,17
Total 21 - Immobilisations corporelles			71 390,97
TOTAL INVESTISSEMENT			71 390,97
TOTAL GENERAL DEPENSES			84 994,83